

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-317-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M317 CONCERNANT LES MODALITÉS D'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES SABLES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 21 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

• Règlement numéro 2022-M-317-1 modifiant le règlement numéro 2021-M-317 concernant les modalités d'accès et la protection de l'environnement du lac des Sables

Le présent règlement a pour objet :

- De modifier le règlement 2021-M-317, lequel vise à :
 - o préserver le lac des Sables ;
 - o réglementer le lavage des bateaux ainsi que d'imposer une vignette aux plaisanciers afin d'assurer la protection du lac des Sables.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 21 décembre 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné	à Sainte-Agathe-	-des-Monts, le 3	3 janvier 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière